

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 5

Artikel: Contrôle suisse de la marche des montres-bracelets
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTROLE SUISSE DE LA MARCHE DES MONTRES-BRACELETS

Il fut un temps, — c'était à l'époque des montres de poche — où les compétitions chronométriques éveillaient un certain intérêt dans le public. Puis vint la mode des montres-bracelets et, avec elle aussi, la nécessité de déterminer, au cours d'épreuves officielles, la qualité des meilleures d'entre elles.

En Suisse, depuis de nombreuses années déjà, les bureaux officiels du contrôle de la marche des montres des villes de Bienne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Sentier et Saint-Imier connaissaient les épreuves spécialement réservées aux montres-bracelets. Les critères en sont cependant assez libéraux pour faciliter, aux séries importantes, l'accès à ces compétitions. A côté des concours de l'Observatoire de Genève, l'Observatoire astronomique de Neuchâtel inaugura, en 1941, une classe d'épreuves pour les chronomètres-bracelets. Contrairement à ce qui est demandé par les Bureaux officiels de contrôle, les exigences de l'Observatoire sont identiques pour les chronomètres-bracelets et pour les grands chronomètres de poche.

Le degré de perfectionnement obtenu dans la fabrication de la montre s'exprime au moyen du réglage, c'est-à-dire par la façon dont la montre se comporte aux différentes épreuves qui lui sont imposées. Il est donc indispensable que la détermination de l'heure et l'observation des chronomètres aux différentes épreuves s'exécutent avec le maximum de précision.

Voici quelques précisions relatives aux épreuves de l'observatoire de Neuchâtel :

La détermination de l'heure se fait au moyen de la lunette méridienne dont l'axe coïncide avec le plan du méridien de l'Observatoire. Si le temps est clair, on fait toutes les quatre nuits une détermination du passage de l'étoile au méridien. L'enregistrement électrique corrige automatiquement la pendule mère et supprime ainsi l'erreur personnelle.

L'observation des chronomètres se fait quotidiennement à la même heure. La marche de l'aiguille des secondes est suivie à la loupe. Au moment où elle franchit les chiffres 58, 59, 60, 01, 02, l'observateur ferme successivement un contact électrique correspondant à un chrono-

graphe enregistreur. La mesure des distances entre les points ainsi obtenus sur une bande de papier permet de déterminer la marche des chronomètres au centième de seconde.

La durée des épreuves aux différentes positions, à la température ambiante de + 18° C., est de quatre jours l'une; celle aux températures, respectivement de + 4° C. et + 32° C., de cinq jours. Dans chaque cas, la température est contrôlée au 1/10 de degré. La durée totale de l'examen dure quarante-cinq jours.

Le résultat de chaque épreuve :

Ecart moyen de la marche diurne,
Coefficient thermique,
Erreur de la compensation,
Reprise de marche,
Plat au pendu,
Cadran haut et bas,
Ecart de position,

est multiplié par un coefficient qui tient compte de son importance dans le résultat final. Le total ainsi obtenu donne le « nombre de classement » en points. Et c'est cette note qui permet de classer, une fois l'an, les montres de marques diverses déposées à l'Observatoire astronomique de Neuchâtel.

En 1945, les dix premiers résultats du concours des chronomètres-bracelets présentés à l'Observatoire astronomique et chronométrique de Neuchâtel furent les suivants :

	Nombre de classement
1. Compagnie des montres Longines, Francillon S. A., Saint-Imier..	5,0
2. Compagnie des montres Longines, Francillon S. A., Saint-Imier..	6,4
3. Fabriques des montres Zénith, Le Locle..	7,2
4.-9. Compagnie des montres Longines, Francillon S. A., Saint-Imier..	7,4-8,6
10. S. A. Louis Brandt et Frère, Oméga Watch Co, Bienn	8,8

Dans les chronomètres de marine, c'est la maison Ulysse Nardin qui se classa première avec le nombre 3,3; dans les chronomètres de bord les Fabriques des montres Zénith, Le Locle, avec le nombre 3,9; dans les chronomètres de poche, la même maison avec le nombre 3,0.